



**COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 21 Décembre 2018 à 20h30**

**Présents** : Philippe LOOS, BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CICCARIELLO C, PERARNAUD C. GOMES D.

Absents excusés : CHEVRIER C, POROLI F.

Absents : LOPEZ MT ; VERGES B.

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GOMES

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

-le vote de la convention avec la communauté de communes Pyrénées catalanes concernant le transfert de la compétence tourisme et le vote de la subvention de l'Association Loisirs et Culture pour l'année 2019, le rajout des 2 points est voté à l'unanimité.

La séance ouvre à 20h40.

**Ordre du jour**

**1. Validation du Compte rendu du CM du 26/11/2018**

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

**2. DM N°3-Budget Communal**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 068,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 206,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41 274,00 €</b>
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	41 274,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41 274,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41 274,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41 274,00 €</b>

**3. Reprise de voirie Lotissement Terra del sol**

Le Conseil Municipal accepte, l'intégration dans la voirie communale la voie située sur les parcelles n° 2716,2732, 2760, 2892, 2843, 2894 et 2895, section A, desservant le lotissement Terra del Sol 1 et 2, autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire. préciser que les frais de géomètre sont à la charge des co-lotis et les frais de notaire à la charge de la commune.

#### **4. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget RMC de l'exercice 2019**

Autorisation jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent à 158 201 €, non compris le chapitre 16.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 39 550.25 € (< 25% x 158 201 €.)

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal principal, avant le vote du budget primitif 2019.

<b>Chapitre</b>	<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Investissement votés</b>
<b>21</b>	SUFAG	2158	16 094.10€
	IDM	2158	5 090€
<b>TOTAL chapitre 21 -</b>			<b>21 184.10€</b>

#### **5. Constitution d'une servitude de passage chez Caussignac et Marty concernant le pluvial**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Formiguères a été sollicitée par monsieur et madame Caussignac et monsieur et madame Marty Llapasset Marie-Louise pour le passage des eaux pluviales souterraines sur les parcelles n°421-839-882-930 et 454 section AB. Cette installation constitue une servitude de passage qui doit faire l'objet d'un acte établi devant notaire.

Les frais d'acte seront à la charge de la Mairie.

#### **6. Constitution d'une servitude de passage chez Mme TELES concernant l'assainissement et le pluvial**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Formiguères a sollicité par madame TELES Aline pour établir une servitude de passage souterrain des eaux pluviales et de l'assainissement sur la parcelle n° 193- section A, Lieudit Coma d'en pallas superficie 4 660 m2. Cette installation constitue une servitude de passage qui doit faire l'objet d'un acte établi devant notaire.

Les frais d'acte seront à la charge de la Mairie.

#### **7. Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**

Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune par l'intermédiaire de son trésorier-payeur-général

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et notamment tout document visant à conforter la direction des finances publiques dont dépend la commune dans l'exécution de cette mission au profit des communes.

#### **8. Travaux concurrentiels et Office National des Forêts**

Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas prendre cette délibération

## **9. Signature de la Convention de gestion de la compétence « Tourisme » avec la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du 01 janvier 2019. Pendant la durée de la présente convention, la Communauté de Communes reste l'autorité compétente pour l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices du Tourisme ». Elle pilote la stratégie de cette compétence avec un suivi assuré par une commission tourisme.

L'organisation et la gestion des missions regroupant l'accueil et l'information auprès des visiteurs sont confiées à la Commune.

Une réflexion est engagée avec la Communauté de communes et sera présentée avant le terme de ladite convention.

## **10-Subvention association-convention annuelle d'objectifs avec l'association loisirs et culture pour l'année 2019**

L'Association Loisirs et Culture organise depuis plusieurs années les animations et activités culturelles sur la commune, telles que les feux de la Saint Jean, la fête médiévale, les concours de pétanque, les sorties du 3<sup>ème</sup> âge, les activités pour les enfants, les rifles et diverses animations.

En raison de l'intérêt local de cette association à travers son rôle de lien social et d'animation, de son action auprès des habitants, commerçants et les différents acteurs de la vie du village, il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de subvention faite par l'association d'un montant de 30 000 €.

La durée de la convention est établie pour un an.

## **11-Questions diverses**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un comité de pilotage Land Art, ceux qui seront intéressés par le projet seront les bienvenus. M.GOMES a déjà pris contact avec le PNR c'est Christelle FRAU qui assistera au Comité de pilotage.

Nous proposerons à 2 conseillers extérieurs Stefen ONGHARA et Marc TOURNER d'y participer ainsi que 3 artistes locaux Michel FOUNAUX, Christophe JOHAN et Michel HEBRARD .

Le projet sera lancé début 2019 pour solliciter les financements.

Fin de la séance à 21h45.